

Championnat Groupe C

Attribution des points de bonus – [Texte de référence règlement sportif BGFC](#)

La commission d'attribution des points de Bonus s'est réunie le Vendredi 14 Décembre.

Les points obtenus par chaque club (Bonus EDR + Bonus U16 + Bonus U19) sont détaillés ci-dessous. Nous sommes disponibles pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'ajouter ces points de bonus sur Oval-e 2 car des rencontres non jouées (pour la plupart liées au COVID) amèneront des péréquations. Ces points ne pourront être ajoutés qu'après les péréquations effectuées.

Poule 01	
CLUB	Bonus a attribuer
ASA VAUZELLES	0
AS POUQUES	4
RC ST FIRMIN ST SERNIN	2
RC ST MARTIN DU LAC	2
US BOURBON LANCY	2

Poule 02	
CHATENOY RC	2
ENTENTE RUGBY GIVRY	4
CHEILLY	
RC AUXONNAIS	2
RC DIJONNAIS	6
SAONE SEILLE RUGBY	6

Poule 03	
CHATILLON TONNERRE	2
AVALLON	
IS ALLIANCE RUGBY	6
RC VALLEE DE LOUCHE	0
RC MONTBARD AUXOIS	2
RC SENONAI	4
RC ORDON	2

Poule 04	
CENSEAU / ARBOIS	2
RC MOREZ HAUT JURA	4
RUMP 25	2
US BAUMOISE	4
RO LURON	6

CHAPITRE IV – PRINCIPES DE CLASSEMENT – A

ARTICLE 340 – REGLE GENERALE

A la fin des matches de poules, le classement des équipes par poule est établi en fonction des points « terrain » obtenus desquels sont retranchés, s'il y a lieu, les points de pénalisation.

Le classement général des équipes participant à la même compétition est réalisé de la façon suivante :

- 1) Classement des 1ers de poule entre eux ;
- 2) Classement des 2èmes de poule entre eux ;
- 3) Classement des 3èmes de poule entre eux ;
- 4) Et ainsi de suite...

Le classement général détermine la qualification, les oppositions et les descentes. Les organismes régionaux peuvent après accord du Comité directeur de la F.F.R., modifier le mode de classement par l'attribution de points de bonification ou de malus.

Pour la Nationale, il sera fait application du Règlement du Championnat de France de Nationale (disponible sur le site Internet de la F.F.R.).

Pour les compétitions professionnelles, il sera fait application du Règlement de la L.N.R

Championnat Groupe C

Deuxième phase : qualificative. [Texte de référence règlement sportif BGFC – Art IX.D](#)

A l'issue de la phase de brassage, une deuxième phase qualificative en rencontres aller-retour sera mise en place comme indiqué ci-dessous. Les finales régionales de chaque division opposeront les deux premiers de chaque série. Il sera fait application des articles 340 à 343 des règlements généraux de la ffr pour déterminer les classements inter-poules.

Pour la 1ère série :

Composition : 6 équipes.

Les 4 clubs classés 1er de poule de la phase de brassage ainsi que les 2 meilleurs 2ème.

2. Pour la 2ème série :

Composition : 5 équipes.

Les 2 clubs classés moins bons 2ème et les 3 meilleurs 3ème.

3. Pour la 3ème série :

Composition : 5 équipes.

Le moins bons 3ème et les quatre équipes classées 4ème.

4. Pour la 4ème série :

Composition : 5 équipes.

Les 4 clubs classés 5ème et le club classé 6ème de la poule 3.

[Calendrier deuxième phase](#)